

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018

**Le dix neuf mars deux mille dix huit** à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur **Pascal PINAULT Maire**

Etaient présents : Ms PICHOUX Patrick – BUAN Jean-Marc - NOURRISSON Isabelle- GLOAGUEN Frédéric (arrivé à 22h30) (adjoints) –Mmes DE LA VILLEON Laure- REBILLARD Valérie (arrivée à 22h30)- GORIAUX Christine – BICHOT Christèle- MOUCHOUX REBILLARD Michel – RIALLAND Nicolas – REMONTE Frédéric –

Absents excusés :

GOUDE VENIEN Laure – MAURY Alexandra – LESAGE Carine

Procurations

Mme Laure GOUDE VENIEN a donné procuration A m Nicolas RIALLAND

Mme Alexandra MAURY a donné procuration à M Patrick PICHOUX

Date de la convocation : 13 mars 2018

### Délibération N°2018-03-01

#### Approbation réunion de conseil du 19 février 2018

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 19 février 2018, à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu des délibérations de la réunion.

A l'unanimité les conseillers municipaux présents lors de la séance adoptent la rédaction de la séance du 19 février 2018.

### Délibération N° 2018-03-02

#### Nomination secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose la nomination de Frédéric REMONTE, secrétaire de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Le Conseil Municipal accepte la nomination de **Monsieur Frédéric REMONTE, secrétaire de séance.**

### Délibération N° 2018-03-03

#### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Patrick PICHOUX, adjoint, rapporteur de la commission communale « Sport et associations » présente les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2018.

La commission a souhaité baisser les subventions de 10% du fait de la baisse des dotations communales soit :

Nom de l'association	Montant attribué en 2018
COMITE DES FETES	Non demandée
VOLLEY BALL	630 €
CATM	180 €
CLUB DE LA BONNE HUMEUR	225 €
LE PERE LEON	630 €
LA CHAPELLE ENJOUÉE	200 € (montant demandé en 2018)
LA CHAPELLE BIEN	450 €

CHAUSSEE	
ACCA	400 €
APE Ecole Publique	630 €
BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE	Non attribuée du fait du projet médiathèque
A.P.E.L. ECOLE PRIVEE (article 65748)	225 €
FOOT BALL	630 €
ASS. CULTURE ET PATRIMOINE	720 €
LES ORGANISTES DE TINTENIAC	90 €
LES ARTS A LA CAMPAGNE	Non attribuée
COMICE AGRICOLE DU CANTON MONTAUBAN	1 026.60 €
Association DECLIC	3 324 €

*Pascal PINAULT fait part d'observations sur les subventions non attribuées :*

Subvention bibliothèque scolaire : la commune a pour projet cette année la réalisation d'une médiathèque. De ce fait la part de subvention pour la bibliothèque scolaire est supprimée dès cette année et transféré à la bibliothèque municipale. Une rencontre avec les enseignantes va avoir lieu prochainement pour faire l'état des lieux de la bibliothèque scolaire.

Subvention à « les Arts à la campagne »

Le Maire refuse l'attribution de subvention à cette association pour plusieurs raisons :

- les animations organisées par cette association sur une propriété privée laissent douter du caractère désintéressé du président de l'association. La promotion de son activité professionnelle de tourisme semble sous jacent, même si quelques animations se font sur d'autres sites.
- Le président de l'association fait l'objet actuellement d'un recours par la commune pour non respect des règles d'urbanisme. Il serait préjudiciable d'attribuer un concours financier à une association dont le président fait l'objet d'une plainte de la part de la commune et dont la manifestation principale se déroule sur un lieu qui est en infraction sur les règles d'urbanisme.
- Mr Remonté fait remarquer que la fête des plantes à Cardroc se déroule également dans une propriété privée.

Madame BICHOT rappelle que les « arts à la maison » sont aussi organisés chez l'habitant et font partie des animations proposées. Elle rappelle aussi que : Créer un événement culturel chez l'habitant est un concept très répandu en milieu rural. En plus de la fête des plantes à Cardroc, il y a aussi l'exemple de Bécherel avec le festival "ô jardin pestaculaire", où des particuliers ouvrent leurs portes. Pour les arts à la campagne les propriétaires ne vendent rien. Ils offrent leur jardin et permettent de mettre en valeur des artistes et artisans locaux

Monsieur RIALLAND demande si une révision de l'attribution de subvention était possible s'il était fait, d'une part, une modification du bureau de cette association qu'il n'y ait pas de confusion avec le propriétaire, d'autre part, un changement de lieux de déroulement de la manifestation. Le Maire réfute cette demande du fait notamment de la procédure contentieuse. Le Maire rappelle qu'il existe des statuts juridiques autres qu'associatifs, qui permettent de faire la promotion d'une activité économique privée. Le maire explique que, même dans ce dernier cas, des règles existent. Les autres cas de manifestations sur un domaine privé, mentionnés par Mme Bichot, ne font pas, à la connaissance de l'assistance, l'objet de

plaintes pour infraction à l'urbanisme, et ne n'accueillent pas de public sur le reste de l'année comme l'activité du couple Goude. Enfin, le maire tient à rappeler que la commune de la Chapelle chaussée est souveraine dans sa décision d'accorder ou non, de baisser, d'augmenter ou non une subvention à telle ou telle association. Le cas particulier qu'offre à voir l'association "les arts à la campagne" rappelle la nécessité de règles de fonctionnement plus précises entre la commune et les associations.

Article 657362

C.C.A.S. (art 657362)	6000 €
-----------------------	--------

Subvention à l'Association Famille, Enfance, Loisirs – espace social et culturel:

- **Subvention 2018 au titre du Contrat enfance jeunesse : 72 200 €**

- L' AFEL gère le centre social et développe les activités :
- Pôle Enfance
- Pôle jeunesse
- Pôle familles
- Pôle vie locale
- Pôle accueil- accès au Droit

- **Subvention au titre de la petite enfance (espace jeux) : 1 300 € -**

Cette animation petite enfance est en difficulté actuellement, peu de fréquentation, désorganisation. Le Conseil Municipal décide d'attribuer **650 €** dans l'attente de voir l'évolution de cette activité d'ici septembre 2018.

- **Subvention exceptionnelle attribuée au titre du projet de captage d'eau à Lama Bou au Togo : 1 000 €**

Cette subvention est attribuée pour accompagner un projet de captage d'eau au village de Lama-bou au Togo, avec qui la commune a signé un protocole d'amitié.

Ce dossier a fait l'objet de subvention, de différents organismes :

- CEBR (Collectivité Eau du Bassin Rennais) 4 500 €
  - Le Conseil Départemental d'Ille & Vilaine : 1 000 €
  - La Région Bretagne (BZH) 7 482 €
  - L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 13 000 €
- Soit 25 982 € sur un budget prévisionnel de 34 570 €.

L'AFEL est porteur du projet au niveau communal.

D'autres partenaires se sont associés : l'amicale des ressortissants de Lama Bou à Lomé (ARELBOU-LOME) Togo : 4 645 €

Des animations vont être organisées cette année sur la commune afin de récolter des fonds Monsieur le Maire a porté ce projet auprès des différents organismes attributaires des aides avec l'aide de Kidiyo Kpalma, ancien conseiller municipal, originaire de Lama Bou et de l'AFEL porteur du projet.

Ce projet permettra aux habitants de Lama Bou d'améliorer leurs conditions de vie par l'accès à l'eau potable.

- **Temps d'activités péri éducatives : 15 600 € (article 611)**

Cette prestation de service correspond aux animations organisées à l'occasion des T.A.P. La municipalité ayant souhaité arrêter la semaine à 4 jours ½ cette prestation est calculée sur la période de janvier au 6 juillet 2018.

Après délibération et vote

Nombre de votants : 14  
Pour l'attribution des subventions proposées : 10 voix  
Contre les propositions faites : 1 voix  
Abstentions : 3 voix

**Délibération N° 2018-03-04**  
**SUBVENTIONS AUX ECOLES**

Présenté par Patrick PICHOUX adjoint.  
Les participations aux écoles pour l'année 2018 sont proposées comme suit :

**Ecole publique**  
**ARTICLE 65741**

<b>Attribuées à l'APEP ECOLE PUBLIQUE</b>	
Sortie de fin d'année scolaire	200 €/classe
Arbre de Noël	8.50 €/élève scolarisé
Voyage scolaire /enfants de la commune participant au voyage	Pas de projet cette année

**Ecole Privée**

**ARTICLE 65748**

<b>ATTRIBUEES A L'AEPEC ECOLE PRIVEE RPI BECHEREL –LA CHAPELLE CHAUSSEE</b>	
Sortie de fin d'année scolaire	200 €/classe
Arbre de Noël	8.50 €/élève scolarisé à la Chapelle Chaussée
Voyage scolaire /enfants de la commune participant au voyage	50 €/élève de la commune soit 50 € x 7 élèves
Séjour du 25 au 29 juin 2018 CM1/CM2	

Le Conseil Municipal attribue pour l'année 2018 les participations ci-dessus.  
Donne pouvoir au Maire pour procéder au versement des aides aux écoles

**Délibération N°2018-03-05**  
**CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES**

Patrick PICHOUX, adjoint présente le coût des charges de fonctionnement de l'école publique pour l'année 2018, calculé à partir du compte administratif 2017.

En totalité charges de personnel inclus : 164 871.80 € (soit 836.91 €/élève)

La répartition par cycle donne un coût/ élève suivant :

- En maternelles : 1 472.48 €/élève
- En primaires : 437.72 €/élève

Le nombre d'élèves à l'école publique s'élève à 197

Le détail du nombre d'élèves par commune ne disposant pas d'école est présenté :

- St Gondran = 15 élèves dont 7 maternelles et 8 primaires
- St Briec des Iffs = 9 élèves dont 3 maternelles, 6 primaires
- Les Iffs = 14 élèves dont 6 maternelles, - 8 primaires

Après délibération le Conseil Municipal

Approuve le coût de l'élève présenté soit 1472.48 €/élève en maternelle et 437.72 €/élève en primaire.

Donne pouvoir au Maire pour procéder à la facturation de ces charges auprès des communes concernées

**Délibération N° 2018-03-06**

**Participation école privée charges de fonctionnement :**

1 472.48 € x 15 maternelles de la commune =	21 087.20€
437.72 € x 23 élèves =	10 067.66 €
Rappel participation non versée en 2017	<u>5 278.00 €</u>

Arrondi à Total 36 433€

Les subventions facultatives

Sortie fin d'année scolaire : 200 € x 2 classes =	400 €
Arbre de Noël : 8.50 € x 51 élèves =	433.50
Classe de découverte école privée 50 € x 7 élèves (séjour 25 au 29/6 CM1/CM2)=	350 €

Soit un total de la participation à l'école privée pour l'année 2018- **37 616.50 €**

Après délibération le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal

Valide la participation pour l'école privée RPI BECHEREL – LA CHAPELLE CHAUSSEE soit 37 616.50 €

Dit que cette somme sera inscrite au budget primitif 2018 à l'article 65748.

**LES INVESTISSEMENTS PREVUS POUR 2018**

DISCUSSION SUR LES PROJETS de 2018

Jean-Marc Buan, adjoint présente les projets pour l'année 2018 qui seront inscrits au budget primitif :

Le projet de MEDIATHEQUE : 550 000 €

Un terrain MULTISPORT estimé à : 54 000 €

Un devis de terrassement a été réalisé : 24 000 €

Et selon les financements au titre de la DETR un Skate Park pourrait également être réalisé coût estimatif : 24 000 €.

Des élus accompagnés d'enfants et adolescents de la commune sont allés visités des structures dans d'autres communes de Loire atlantique et d'Ille et vilaine pour se forger une idée sur les meilleurs exemples à retenir. Les devis vont être réactualisés et un permis de construire déposé prochainement.

Pour les achats de matériel prévus cette année, Patrick Pichoux énumère l'ensemble des acquisitions possible :

Taille haie –débroussailleuse – lave-linge et sèche linge cantine – extincteurs- défibrillateur (3 000 €)

– illuminations de Noël – ordinateur mairie (10 000 €) – mobilier urbain (environ 5 000 €)

**Délibération N° 2018-03-07**

**Approbation du bilan et clôture de la concertation préalable à la création de la ZAC du chemin neuf**

Monsieur le Maire expose :

Depuis quelques années, la commune de la Chapelle-Chaussée connaît une croissance démographique régulière, justifiant l'initiative d'un nouveau projet urbain. Au travers de cette opération située en continuité Nord du centre-bourg historique, la commune souhaite poursuivre son effort de constructions pour l'accueil de nouveaux habitants en urbanisant une zone d'environ 6 à 7 hectares permettant de créer environ 120 logements et ainsi, répondre aux besoins de la commune pour les 10 prochaines années.

Les objectifs généraux, définis par la Commune, pour la future opération d'aménagement sont les suivants :

- Intégrer les orientations définies par le programme local de l'habitat de Rennes Métropole tout en maîtrisant le développement démographique,
- Développer un écoquartier (économie d'énergie, formes urbaines, déplacements doux, récupération des eaux pluviales, maintien de la trame paysagère...),
- Redéfinir la place faite aux différents modes de déplacement et renforcer les liens avec les quartiers environnants,
- Prendre en compte l'habitat existant,
- Assurer une offre d'équipement et de services adaptée à l'évolution de la population,
- Assurer la jonction avec les grands espaces naturels et de loisirs qui bordent le centre-bourg.

En application des articles L. 300-2 et R. 300-1 du Code de l'Urbanisme, et dans la continuité des démarches engagées par délibération en date du 07 septembre 2017. le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle Chaussé a engagé une concertation publique, qui s'est déroulée conformément aux modalités délibérées.

Ainsi

- La réunion publique a eu lieu le 14 décembre 2017 à la salle municipale
- L'exposition publique s'est déroulée du 23 janvier au 16 février dans les locaux de la mairie.
- Le registre d'observations a été mis à disposition du public à la mairie

Les informations relatives à ces événements ont été publiés dans le bulletin municipal, sur le site internet de la commune, sur la page Facebook de la commune, ainsi que sur le site internet de Ouest-France.

La mise en œuvre des différentes modalités de concertation, ainsi que la réalisation des comités citoyens ont permis de partager le diagnostic du territoire avec les habitants. Ces différents moments d'échanges ont été l'occasion de présenter les objectifs du projet, le programme prévisionnel, le périmètre d'intervention, les premières esquisses et le calendrier prévisionnel.

Ces éléments constitutifs du projet d'aménagement n'ont pas suscité d'inquiétudes particulières de la part des participants. La majorité des questions soulevées par les habitants concernent l'intégration des futurs logements dans le tissu urbain existant, l'offre de parkings au droit de l'école privée, l'organisation des flux de véhicules dans le centre bourg et la préservation du patrimoine bâti.

Globalement, le projet tel qu'il a été esquissé offre des réponses adaptées aux questions qu'a suscitées la première esquisse du projet. Il conviendra donc d'affiner les principes d'aménagement retenus à ce stade durant les prochaines étapes du projet.

Comme tout projet d'aménagement, l'esquisse présentée est susceptible d'évoluer sensiblement au fur et à mesure que le projet se précisera. Le projet doit donc être en mesure de s'adapter notamment du point de vue de la programmation ou du traitement des espaces publics par exemple.

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération en date du 07 septembre 2017 ayant ouvert la concertation préalable, définit et approuvé ses modalités et objectifs,

Vu le bilan de la concertation préalable annexé à la présente délibération,

Considérant que les modalités de la concertation préalable prévues dans la délibération du 07 septembre 2017 ont bien été respectées et soulignant l'adhésion aux objectifs généraux du projet,

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- 1) D'approuve le bilan de la concertation préalable tel qu'annexé à la présente délibération et décide de prononcer sa clôture,
- 2) Charge le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**Projet de raccordement en fibre optique des sites municipaux**

Le réseau métropolitain en fibre optique confié par délégation de service public à Rennes Métropole Telecom, a été construit pour passer à proximité immédiate des Mairies et d'un certain nombre de sites municipaux.

La fibre optique permet d'améliorer qualitativement l'accès Internet par rapport au réseau historique cuivre.

Il est proposé aux communes par Rennes Métropole et son délégataire, compte-tenu des besoins croissants en communications électroniques, un programme consistant à chainer plusieurs sites entre eux, permettant alors de ne conserver qu'un seul accès Internet très performant.

Rennes Métropole propose d'accompagner cette démarche auprès de ses communes membres pour permettre une réduction des coûts de raccordement.

En effet, sans cet accompagnement, le coût de raccordement de la Mairie et de 2 ou 3 sites municipaux (à définir dans la limite de 2 000m de distance totale), reviendrait à 12 000€ pour 2 sites et 18 000€ pour 3 sites.

La prise en charge permet d'abaisser le coût de raccordement qui revient à :

- pour les communes < à 3 500 habitants : 1 200€ pour 2 sites, 1 800€ pour 3 sites,
- pour les communes entre 3 500 et 10 000 habitants : 3 000€, pour 2 sites, 4 500€ pour 3 sites,
- pour les communes > à 10 000 habitants : 6 000€ pour 2 sites, 9 000€ pour 3 sites.

Par ailleurs, le coût de la mise à disposition de la fibre optique entre les sites revient actuellement à environ 100 € par mois (selon le nombre de sites et le type de contrat).

Avec le montage qui vous est proposé, un accès Internet professionnel pourra être choisi par les communes parmi les diverses offres des opérateurs.

Les avantages pour une commune à basculer certains services en accès distant (non hébergés localement) sont démontrés, notamment pour lui permettre de se projeter vers la Mairie numérique, tant pour son offre de services que pour son fonctionnement propre.

Il est dès lors proposé que la commune de LA CHAPELLE CHAUSSEE s'engage dans un projet de raccordement numérique de la Mairie et de 2 ou 3 (à préciser) de ses sites municipaux (à indiquer) sur la période 2018/2019.

Le Conseil municipal délibère en conséquence :

Le conseil municipal suspend son accord dans l'attente de renseignements complémentaires.

**Délibération N° 2018-03-08****ALEC (agence locale de l'énergie et du climat) Adhésion 2018**

Jean-Marc Buan adjoint, présente au Conseil Municipal l'ALEC (agence locale de l'énergie et du climat). L'ALEC du pays de Rennes a pour objectif d'aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques. L'Alec a développé le conseil Energie Partagé dont le principe est la mise à disposition d'un conseiller énergie pour les communes adhérentes à l'association. La convention d'adhésion N° CEP 1802 est présentée au Conseil Municipal. Le coût financier s'élève à 1.48€/an/hab

Le Conseil Municipal après délibération :

Décide d'adhérer à l'ALEC pour l'année 2018

Sollicite de Rennes Métropole une prise en charge 40% de cette adhésion

**Délibération N°2018-03-09****SEGILOG**

Isabelle NOURRISSON adjointe présente le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services auprès de la société SEGILOG du Mans. Le contrat comprend la cession du droit d'utilisation de l'ensemble des logiciels et la fourniture d'une prestation d'assistance, de suivi et de développement à la commune de la Chapelle Chaussée.

En contrepartie la commune s'engage à rémunérer SEGILOG

D'une part pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels de la gamme MILOD pour un montant total de 6 930 HT pour trois ans soit 2 313 € HT/an et d'autre part

Après délibération :

Le Conseil Municipal accepte la proposition de contrat de SEGILOG et donne pouvoir au Maire pour signer le contrat à venir.

**Délibération N° 2018-03-010****INSTALLATION CLASSEE EARL SOURDAINE « Quédillac » Boisgervilly**

Patrick PICHOUX adjoint présente le dossier d'enquête publique concernant la restructuration de l'élevage de bovins à l'engrais et mise à jour du plan d'épandage de l'EARL SOURDAINE « Quédillac » à Boisgervilly. L'enquête a été affichée du 5/02 au 3/03/18.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Avis favorable au projet présenté : 10 voix

Contre le projet : 4 voix

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet présenté par l'EARL SOURDAINE en vue d'obtenir l'autorisation de restructurer un élevage bovins implanté au lieu dit « Quédillac » à BOISGERVILLY

Mais demande aux services compétents de faire appliquer rigoureusement les normes définies par les textes en vigueur et d'être vigilant sur les effets concernant l'environnement notamment en matière d'épandage. En cas d'accidents de pollution survenant sur le territoire communal suite à l'exploitation de cet élevage, la collectivité se retournerait contre les responsables.

**Délibération N° 2018-03- 011****Syndicat de la Petite Enfance changement de titulaire**

Monsieur le Maire fait part de la demande de Mme Carine Lesage Conseillère Municipale de ne plus être titulaire du poste de délégué au sein du SIPE du fait de son activité professionnelle. Monsieur le Maire propose de désigner Mme REBILLARD Valérie titulaire du poste de Déléguée au sein du SIPE et de nommer Mme LESAGE Carine suppléante.

Il est rappelé que Mme DE LA VILLEON était désignée déléguée titulaire au sein du SIPE.



Après délibération

Le conseil municipal désigne comme déléguées au SIPE :  
Mme REBILLARD Valérie déléguée titulaire au sein du SIPE

Rappelle que Mme DELA VILLEON est également déléguée titulaire  
Désigne Mme LE SAGE Carine déléguée suppléante

<b>Délibération N° 2018-03-12</b> <b>COMMISSIONS COMMUNALES- changement membres</b>
--

A la demande de la liste de la minorité M le Maire propose de modifier les membres de deux commissions :

Mme Christèle BICHOT prend place au sein de la commission des bâtiments à la place de Mme Laure GOUDE VENIEN.

Mme Laure GOUDE VENIEN intègre la commission enfance jeunesse

Après délibération :

Le Conseil Municipal valide ces modifications présentées aux commissions communales.

### Commission urbanisme

Pascal PINAULT, Maire fait part de la situation de Laure Goude Venien qui fait partie de la commission urbanisme. Il est souhaité qu'elle ne fasse plus partie de cette commission. En effet dans le cadre de la mise en place du PLUi elle a profité de sa fonction pour appeler les services urbanisme de Rennes Métropole pour évoquer son activité professionnelle. Ces appels sont gênantes pour la collectivité et pour les services urbanisme de Rennes Métropole, il ya là, un conflit d'intérêts. En outre, M PINAULT souhaite l'éviction de Mme GOUDE VENIEN de son poste au sein de la commission urbanisme où elle n'est plus crédible du fait de la procédure en cours en matière de délit d'urbanisme. Les élus demandent que ce point soit reporté lors du prochain conseil municipal, Laure GOUDE VENIEN étant absente.

### **RIPAME**

Frédéric GLOAGUEN et Valérie REBILLARD font part du compte-rendu de la réunion qui vient d'avoir lieu avec l'animatrice du RIPAME Marion Aubert de l'AFEL et les assistantes maternelles sur l'activité espace jeux organisée au sein du centre social.

Cette activité rencontre des difficultés de fréquentation actuellement liées à un passé de salle non conforme, manque d'organisation ... actuellement 4 assistantes maternelles participent à l'espace jeux sur 19. Certaines vont sur d'autres communes (Langan, la Baussaine). Il y a un besoin de reconquête des professionnelles sur cette animation, une redynamisation de l'activité. Le problème de l'adhésion obligatoire des assistantes maternelles à cette animation pose soucis et frêne la participation des assistantes maternelles. Il serait intéressant de revoir le règlement de l'AFel pour solutionner ce problème auprès des assistantes maternelles.

### **Questions diverses**

**Vol de plaques d'égout** 11 plaques métropolitaines et 8 plaques communales ont été volées. Des devis vont être réalisés pour leur remplacement. Une plainte a été déposée en gendarmerie.

### **Médiathèque**

Le projet d'aménagement est en cours auprès de l'Architecte LAUNAY et sera prochainement montré en conseil municipal.

### **Conformité des bâtiments communaux**

La commission des bâtiments se réunira prochainement pour étudier le compte-rendu de DEKRA établi sur la conformité électrique des bâtiments.

### **Demande d'une habitante**

Une habitante pratiquante d'une activité sportive « le raffa Volo » souhaite disposer d'un local pour s'entraîner. Elle participera à des compétitions nationales prochainement.

La demande va être étudiée au niveau de l'ancien atelier communal.

### **Rétrocession des lotissements « la Tavernerais » et « la Reposée »**

La réunion va être reportée à une autre date car des représentants de Rennes Métropole étaient absents à la rencontre programmée.

### **Projet aménagement espace vert le Galard**

L'étude de transformer l'espace vert du lotissement du Galard en terrain constructible est en cours.

### **Réunion**

Prochaine réunion de conseil municipal le lundi 9 avril 20 :00

Echo de la chaussée le jeudi 5 avril à 20 :00